



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/062

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe «LE RASSEMBLEMENT»**

OBJET : Equipements du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) – point sur les engagements financiers de la CTC.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

C'est en ma qualité de Vice-Présidente du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC) que je vous sollicite aujourd'hui.

La visite sur site de l'Association Nationale Des Elus du Sport (ANDES) le 7 novembre dernier, cette visite a permis d'effectuer un état des lieux de l'établissement. A cette occasion, l'historique des investissements réalisés avec le concours des deux collectivités membres du syndicat mixte a été évoqué et insiste sur l'urgence à réaliser un certain nombre de travaux structurants.

Pour rappel, suite à la fermeture de l'établissement par l'Etat en janvier 2010, une régie autonome de la CTC a été créée pour préparer la transition vers le syndicat mixte associant le Conseil Général de Corse-du-Sud et la CTC qui a vu le jour en janvier 2012. Annexé aux délibérations approuvant la création du syndicat mixte dans les deux collectivités, un plan quinquennal d'investissements avait été prévu qui n'a malheureusement pu être exécuté que très partiellement.

Même si la cession du patrimoine n'est toujours pas effective à ce jour, les autorisations temporaires d'occupation qui se sont succédées depuis 2010

établissent très clairement le transfert des obligations du propriétaire de l'Etat vers le syndicat mixte. De nombreux investissements qui auraient dû être réalisés, n'ont pu l'être, faute de financement.

Des travaux conséquents sont donc en attente urgente de réalisation :

- L'étanchéité des toitures des installations sportives et les travaux de réhabilitation des espaces ayant été touchés par les infiltrations d'eau. Plusieurs demandes de financement ont été faites en 2013, 2014 puis 2015. En vain. Inscrite au budget d'investissement 2016 de l'établissement, cette dépense est toujours en attente de l'arbitrage de la CTC. Ces travaux ne peuvent être réalisés avec le seul financement du Conseil Général de Corse-du-Sud.
- La réfection totale de la cuisine. Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2012, permettant de résoudre temporairement les problèmes les plus importants. Ceux-ci ne suffisent plus.
- La construction de vestiaires supplémentaires pour les installations sportives. La fréquentation importante des installations du CSJC et le respect des cahiers des charges imposés par les différentes fédérations pour les labellisations « Pôles espoir » nécessitent d'accroître le nombre des vestiaires autour des deux grands gymnases et dojos du CSJC.

Monsieur le Président, le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse a pour mission principale d'accompagner des jeunes athlètes insulaires au plus haut niveau grâce à des installations de qualité. Le CSJC héberge les parcours d'excellence judo, football, basket, hand et karaté. De nombreux jeunes Corses se sont d'ailleurs distingués au niveau national et même international.

Monsieur le Président, vous êtes en charge des délégations du sport et de la jeunesse. Comptez-vous remédier à la situation fortement dégradée des équipements du CSJC ?

Comptez-vous respecter les engagements financiers pris par la collectivité puisqu'il s'agit bien d'une participation statutaire dont le versement conditionne la continuité et l'avenir du centre ?

Je vous remercie.